



Communiqué de presse

Mise à l'enquête officielle des deux premiers lots du « Programme Bulle »

Une modernisation en trois étapes

Les Transports publics fribourgeois (TPF) mettent à l'enquête une partie de leur programme de trois lots concernant Bulle et sa région. Le dossier contenant les deux premiers a été adressé le 27 janvier 2017 à l'Office fédéral des transports (OFT), pour validation, et a officiellement été mis à l'enquête le 24 mars 2017 par le Service de la mobilité du canton de Fribourg. Le lot 3 sera quant à lui déposé en mai et mis à l'enquête en été. Ces lots sont les suivants : création d'une voie de croisement et adaptation des installations de Planchy (lot 1), déplacement de la gare de Bulle (lot 2) et modification de l'écartement des rails entre Bulle et Broc-Fabrique (lot 3).

Bulle et sa région vont vivre dans les prochaines années un renouvellement considérable de leurs installations ferroviaires, qui se déroulera en trois étapes. Ce programme de renouvellement permettra notamment d'adapter la gare à l'accroissement du nombre de voyageurs. Dans sa relation avec l'agglomération, la gare de Bulle n'est autre qu'un nœud de transports publics. La requalification des voies ferrées induit un changement d'implantation de la gare de Bulle, en la déplaçant vers Romont, et de son plateau actuel. De plus, elle doit répondre aux exigences de la Loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand) d'ici à 2023. La nouvelle situation est en adéquation avec le développement des lignes régionales et de l'offre Mobul, ainsi qu'avec le déplacement de la gare routière. Cette dernière, implantée sur le chemin des Crêts et partiellement sur la nouvelle place de la gare de Bulle, sera réalisée en fonction du développement du quartier de la gare et favorisera les transferts multimodaux.

Des changements de taille à Bulle et Planchy

Concrètement, la planification de la nouvelle gare ferroviaire prévoit la réalisation de quatre voies métriques et trois voies normales qui desserviront la nouvelle gare. Les travaux comprendront la démolition des installations ferroviaires actuelles, la création d'un nouveau passage inférieur entre la nouvelle place de la gare et le nouveau quartier de la Remise, la construction de deux quais centraux et de deux quais latéraux avec facilités d'accès aux trains, de nouvelles marquises sur les quais, ainsi que la modernisation des installations ferroviaires et de sécurité. A l'exception de l'actuel bâtiment de la gare, qui demeurera avec des affectations différentes et de la Remise de la voie étroite, objet protégé au Patrimoine. La construction des nouvelles infrastructures ferroviaires se déroulera en deux étapes. En effet, les quais centraux et leurs marquises seront réalisés d'ici à 2023. La construction des deux quais latéraux devrait intervenir à l'horizon 2025-2026.



Le programme prévoit également la création d'une voie de croisement, entre le secteur Planchy et la gare de Bulle afin d'augmenter la capacité de la ligne et d'optimiser les temps de parcours entre Bulle et Romont. Le nouveau plan des voies stabilisera l'horaire cadencé et permettra un développement de l'offre entre les chefs-lieux des différents districts fribourgeois traversés par la ligne. Un nouveau quai de chargement verra le jour et il se raccordera sur le réseau de la voie normale, permettant le maintien des activités cargo à Bulle.

Début des travaux en 2019

Du côté des mises à l'enquête, elles se dérouleront en deux étapes. La première concernera le déplacement des activités industrielles de la gare de Bulle dans le secteur de Planchy. Le dossier a été adressé le 27 janvier à l'OFT et a été mis à l'enquête le 24 mars, après approbation, par le Service de la Mobilité du canton de Fribourg. Quant à la liaison Bulle – Broc fabrique, la mise à l'enquête devrait se faire cet été. Avec une composante essentiellement ferroviaire, ces projets se dérouleront selon la procédure fédérale d'approbation des plans (PAP), sous l'égide de l'Office fédéral des transports. Les décisions d'approbation des plans (DAP), l'équivalent du permis de construire dans le droit cantonal, devraient intervenir début 2019 pour le premier dossier (Bulle et Planchy) et printemps 2019 pour le suivant (Bulle – Broc-Fabrique) à conditions que les éventuelles oppositions soient levées. La planification prévoit un démarrage des travaux au printemps 2019, travaux qui s'échelonneront jusqu'en 2023.

Fribourg, le 24 mars 2017.